



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ESPACE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

**Christophe Joubert**

**18 juin 2026**



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ESPACE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

# Les fondamentaux de la réglementation

## Code Civil 515-14

### Article 515-14

VERSION EN VIGUEUR DEPUIS LE 18 FÉVRIER 2015

Création LOI n°2015-177 du 16 février 2015 - art. 2

Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens.

## Directive 2010/63/UE

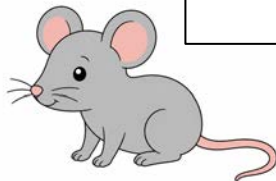
DIRECTIVE 2010/63/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

du 22 septembre 2010

relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 276 du 20.10.2010, p. 33)



## Code rural et de la pêche maritime L214-3

### Article L214-3

VERSION EN VIGUEUR DEPUIS LE 08 MAI 2010

Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques ainsi qu'envers les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

Des décrets en Conseil d'Etat déterminent les mesures propres à assurer la protection de ces animaux contre les mauvais traitements ou les utilisations abusives et à leur éviter des souffrances lors des manipulations inhérentes aux diverses techniques d'élevage, de parage, de transport et d'abattage des animaux.

Il en est de même pour ce qui concerne les expériences biologiques médicales et scientifiques qui doivent être limitées aux cas de stricte nécessité.

## Code rural et de la pêche maritime R. 214-87 à 138

Partie réglementaire (Articles D111-1 à R958-34)

Livre II : Alimentation, santé publique, vétérinaire et protection des végétaux (Articles R200-1 à D275-1)

Titre Ier : La garde et la circulation des animaux et des produits animaux (Articles R210-1 à R215-18)

Chapitre IV : La protection des animaux (Articles R214-6 à R214-138)

Section 6 : Utilisation d'animaux vivants à des fins scientifiques (Articles R214-87 à R214-138)

# Le code rural et de la pêche maritime

- ^ Partie réglementaire (Articles D111-1 à R958-34)
  - ^ Livre II : Alimentation, santé publique, vétérinaire et protection des végétaux (Articles R200-1 à D275-1)
    - ^ Titre Ier : La garde et la circulation des animaux et des produits animaux (Articles R210-1 à R215-18)
      - ^ Chapitre IV : La protection des animaux (Articles R214-6 à R214-138)
        - ^ Section 6 : Utilisation d'animaux vivants à des fins scientifiques (Articles R214-87 à R214-138)

Décret 2013-118 modifié  
⇒ CRPM version consolidée

Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2013 fixant les conditions de fourniture de certaines espèces animales utilisées à des fins scientifiques aux établissements utilisateurs agréés

NOR : [AGRG1238724A](#)

Arrêté du 15 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2013 fixant les conditions d'agrément, d'aménagement et de fonctionnement des établissements utilisateurs, éleveurs ou fournisseurs d'animaux utilisés à des fins scientifiques et leurs contrôles

NOR : [AGRG2517661A](#)

Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2021 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2013 relatif à l'évaluation éthique et à l'autorisation des projets impliquant l'utilisation d'animaux dans des procédures expérimentales

NOR : [AGRG2035294A](#)

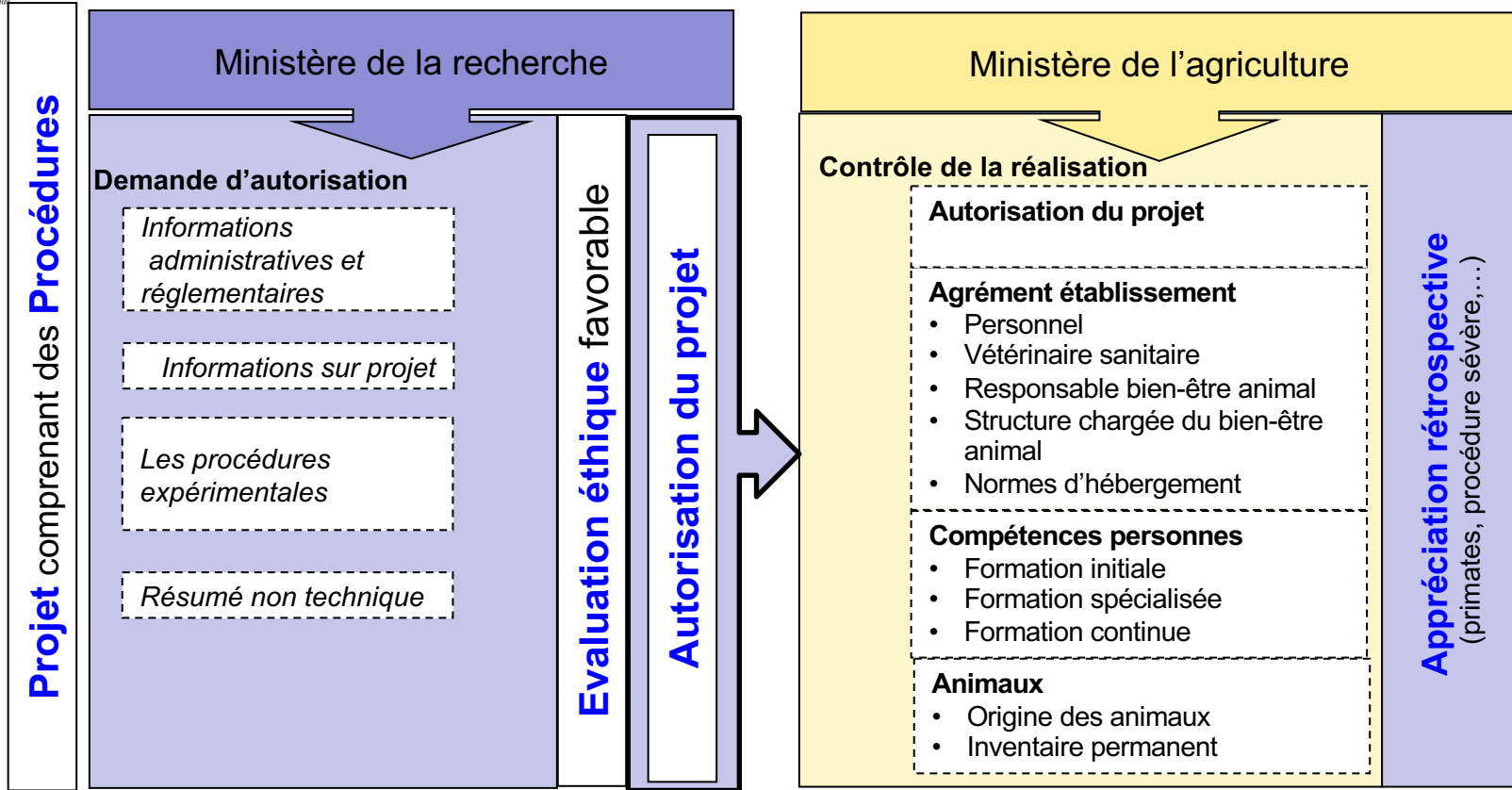
Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2013 relatif à l'acquisition et à la validation des compétences des personnels des établissements utilisateurs, éleveurs et fournisseurs d'animaux utilisés à des fins scientifiques

NOR : [AGRG1238729A](#)

Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2013 relatif à la délivrance et à l'utilisation de médicaments employés par les établissements agréés en tant qu'utilisateurs d'animaux à des fins scientifiques

NOR : [AGRG1240332A](#)

# Schéma général des projets



# Réglementation stable

**Directive = 2010**

DIRECTIVE 2010/63/EU OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL  
of 22 September 2010  
on the protection of animals used for scientific purposes  
(Text with EEA relevance)

**Décision d'exécution = 2020**

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2020/569 DE LA COMMISSION  
du 16 avril 2020  
établissant un format commun et un contenu d'information pour la transmission des informations à déclarer par les États membres en vertu de la directive 2010/63/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques, et abrogeant la décision d'exécution 2012/707/UE de la Commission  
*[notifiée sous le numéro C(2020) 2179]*

**Directive déléguée = 2024**

DIRECTIVE DÉLÉGUÉE (UE) 2024/1262 DE LA COMMISSION  
du 13 mars 2024  
modifiant la directive 2010/63/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences relatives aux établissements et les exigences relatives aux soins et à l'hébergement des animaux, ainsi que les méthodes de mise à mort des animaux

**Pas de révision de la directive à l'agenda de la Commission européenne**

# Actualité réglementaire : arrêté du 15 novembre 2025

**Transpose en droit français la directive déléguée 2024/1262 du 13 mars 2024**

Modification du dossier demande d'agrément

Modification des annexes III et IV de la directive

## **Dossier d'agrément EU**

Plan d'urgence (voir RN CEEA)

Normes d'hébergement

Etourneaux, moineaux domestiques, mésanges

Poissons

## **Méthodes de mise à mort**

Choc hypothermique (poisson zèbre)

**Entrée en vigueur 04/12/2026**



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ESPACE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RECOMMANDATIONS ET AVIS

## CNEA & CNREEA

# CNEA

## Commission nationale pour la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques (dite CNEA)

Recommandations récentes :

- Guide sur les formations
- Tutorat

**Nouvelle mandature : 21 mars 2025**

Président : P Verwaerde

## Recommandations et bonnes pratiques

La CNEA a élaboré plusieurs recommandations et avis relatifs à l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques.

---

📄 [Guide d'évaluation des dossiers de demande d'approbation des formations relatives à l'expérimentation animale \(8 avril 2025\)](#) - PDF | 650,84 Ko

---

---

📄 [Recommandation concernant le tutorat \(23 décembre 2024\)](#) - PDF | 568,09 Ko

---

---

📄 [Recommandation concernant les procédures ou actes sans réveil \(10 avril 2024\)](#) - PDF | 295,38 Ko

---

---

📄 [Recommandation concernant l'euthanasie des rongeurs nouveaux nés \(10 octobre 2022\)](#) - PDF | 368,75 Ko

---

---

📄 [Recommandation concernant l'utilisation d'animaux à des fins d'enseignement supérieur \(22 mai 2019\)](#) - PDF | 385,25 Ko

---

---

📄 [Recommandation concernant la perfusion intra-cardiaque \(7 décembre 2021\)](#) - PDF | 298,4 Ko

---

---

📄 [Recommandation concernant la formation continue dans le cadre de la réglementation relative à l'utilisation des animaux à des fins scientifiques \(17 mai 2018\)](#) - PDF | 635,71 Ko

---

---

📄 [Recommandation concernant les travaux pratiques sur organe isolé de grenouille en licence de biologie \(29 juin 2017\)](#) - PDF | 268,34 Ko

---

## Actes sans réveil

### Commission nationale pour la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques (dite CNEA)

#### Recommandation concernant les procédures ou actes sans réveil (approuvée lors de la séance du 10 avril 2024)

La présente recommandation concerne les procédures de classe « sans réveil » prévues par l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2013 relatif à l'évaluation éthique et à l'autorisation des projets impliquant l'utilisation d'animaux dans des procédures expérimentales.

En outre, la Commission inclut dans cette recommandation « l'acte sans réveil » qu'elle définit comme un geste ou une combinaison de gestes réalisés sur animal sous anesthésie générale et au terme desquels l'animal ne reprend pas conscience.

La Commission précise que si l'acte sans réveil termine une procédure de classe « légère », « modérée » ou « sévère » et commencée sans anesthésie, ledit acte relève de la présente recommandation.

La Commission recommande que lors de toute procédure ou acte sans réveil :

1. la profondeur et le maintien de la narcose soient adaptés pour garantir l'absence, même partielle, de reprise de conscience de l'animal jusqu'à la confirmation de sa mort ;
2. les mesures d'analgésie soient adaptées pour garantir l'absence de nociception de l'animal jusqu'à la confirmation de sa mort ;
3. et qu'en cas d'acte chirurgical\* sans réveil, celui-ci soit effectué par un personnel dûment qualifié à la chirurgie.

Délai adaptation 4 ans

## Guide sur le tutorat

Introduction et définition

Organisation du système de tutorat, rôles et responsabilités

Responsable d'établissement

Responsable suivi des compétences

Tuteur principal

Tuteurs ou référents techniques

Documentation à enregistrer

Référentiels



Mise à jour du document guide « Education & Training Framework » : attente publication

# Publications du CNREEA

## Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale

Recommandations récentes :

- Bilan d'activité des comités d'éthique
- Appréciation rétrospective
- Evaluation éthique et évaluation scientifique

**Nouvelle mandature : 8 novembre 2024**

Président : P Mormède

## Recommandations

Le CNREEA a élaboré plusieurs recommandations adressées à la CNEA, aux comités d'éthique, aux structures chargées du bien-être des animaux dans les établissements utilisateurs et aux services d'inspection vétérinaire du MAA :

---

[Avis sur l'appréciation rétrospective des projets impliquant des animaux à des fins scientifiques \(validé le 4 juillet 2024\)](#) - PDF | 220,09 Ko

---

---

[Avis sur l'évaluation des projets impliquant des animaux à des fins scientifiques \(validé le 18 juin 2024\)](#) - PDF | 227,14 Ko

---

---

[Recommandation sur la formation des membres des comités d'éthique en expérimentation animale \(décembre 2023\)](#) - PDF | 327,2 Ko

---

---

[Avis sur l'utilisation d'anticorps d'origine animale ou non animale \(validé le 7 novembre 2022\)](#) - PDF | 387,22 Ko

---

---

[Opinion on the use of antibodies of animal and non-animal origin validated at the plenary meeting of November 2023](#) - PDF | 134,23 Ko

---

---

[Recommandation sur la technique d'amputation de phalange comme méthode d'identification et de caractérisation génétique chez les rongeurs - 2022](#) - PDF | 218,05 Ko

---

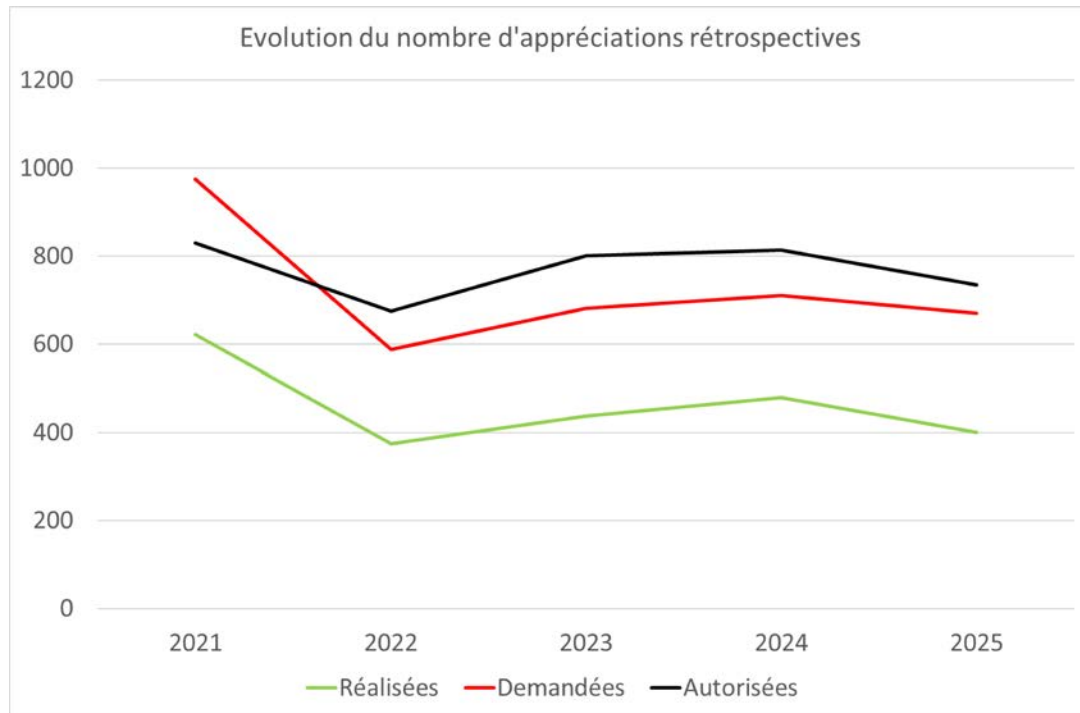
# Bilan des appréciations rétrospectives

Données MESRE 2025  
Autorisés = 734

Données audit 2025  
Demandées = 670  
Réalisées = 401

Calculs ratios (2021 à 2025)  
Réalisés / Demandés = 0,64  
Réalisés / Autorisés = 0,60

Appréciation rétrospective :  
**obligation pour établissement  
utilisateur**



*Autorisés = suivi MESRE des notifications AR*

*Demandées = AR demandées par CEEA lors de l'émission de l'avis*

*Réalisées = AR déclarées faites dans le bilan annuel*

## Avis sur évaluation des projets impliquant des animaux à des fins scientifiques

### Évaluation scientifique vs. éthique

Comités scientifiques  
et éducatifs  
Agences réglementaires

Comités d'éthique  
en expérimentation animale

1. le projet est justifié

2. l'utilisation des animaux  
est justifiée (remplacement)

3. conditions les plus respectueuses  
de l'animal



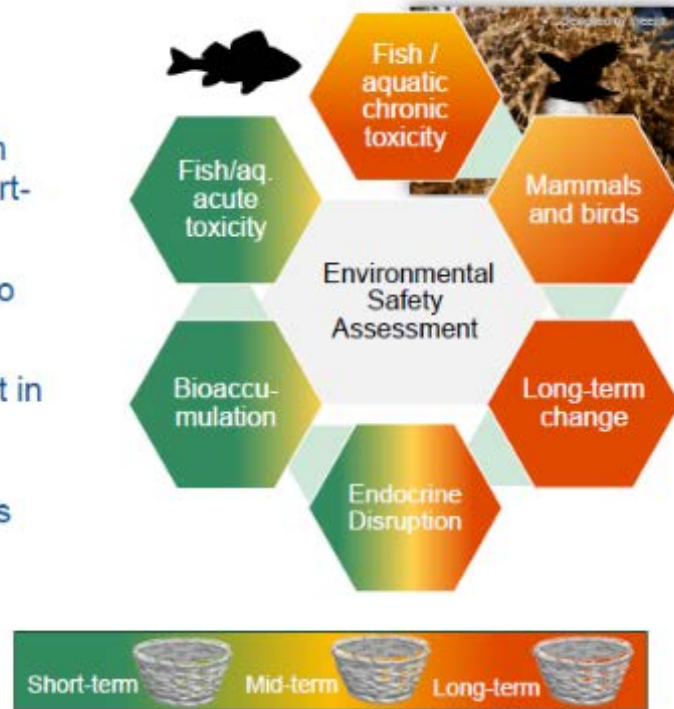
Arrêté 1<sup>er</sup> février 2013 : l'évaluation éthique des projets [...] comporte...

Une **analyse comparative des dommages et des avantages du projet**, visant à apprécier si la souffrance, la douleur et l'angoisse potentiellement infligées aux animaux sont justifiées par les résultats escomptés au bénéfice de l'homme, des animaux ou de l'environnement

# Remplacement, une attente forte : *roadmap chemicals*

## Content of the Roadmap

- Actions for replacing current animal tests with animal-free alternatives, where possible (short-term)
- Possibilities for reduction/refinement (short- to mid-term)
- Long-term actions for reaching paradigm shift in regulatory assessments  
→ building a Next-Generation-Risk-Assessment (NGRA) framework that provides scientifically sound outputs addressing all relevant regulatory needs and problem formulations



# Remplacement, une attente forte : ERA NAM

Vers une roadmap research and pharmaceuticals (ERA NAM 2025-2027) ?

## ERA Objectives



Coordinate and streamline Member States' actions to promote the development, validation and the use of NAMs when they are scientifically proven and validated alternatives for biomedical research and effective innovation in pharmaceuticals

All actors should be involved, **European Commission**, relevant ministries, regulatory agencies, **EMA**, research funders, academia, research institutes, research infrastructures, pharma and MedTech industry, **CROs**, journal editors, citizens, and patients



**WG1: Development of NAMs and common EU infrastructures**



**WG2: Validation, acceptance and implementation of NAMs**



**WG3: Education and training**



**WG4: Openness & awareness**



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ESPACE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# MODIFICATION DES AUTORISATIONS

# Types de modification d'une autorisation

## Modification d'autorisation

**≤ 5 ans**

T0 = autorisation.....année 1....[5 ans maximum].....année 6.....

- Demande modification
- **Même numéro Apafis (#xxxxx)**
- Modifications apparentes
- 4 semaines
- Evaluation éthique
- **3 semaines**
- Avis favorable
- **Autorisation modifiée**

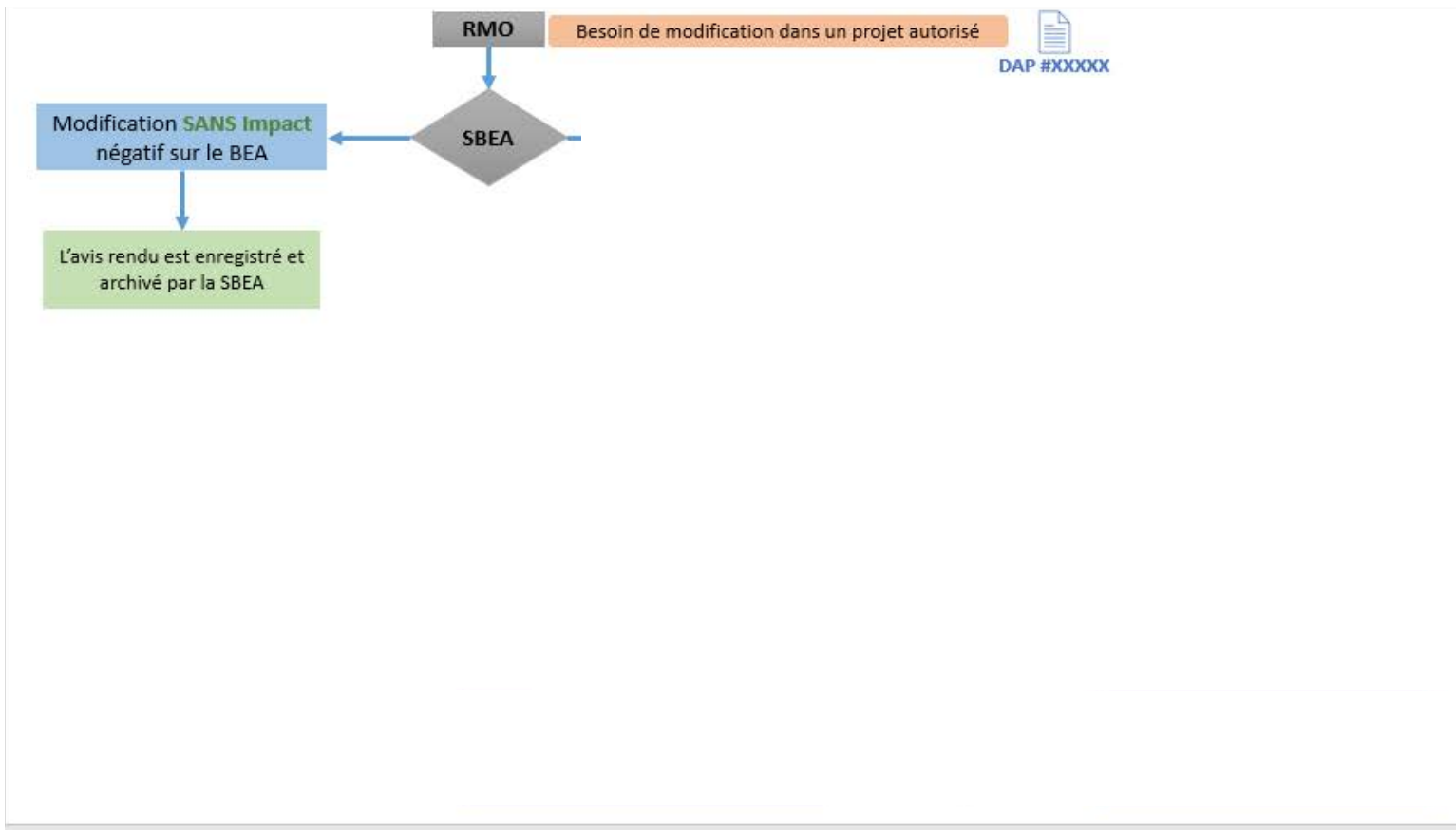
Appréciation rétrospective

## Renouvellement d'autorisation

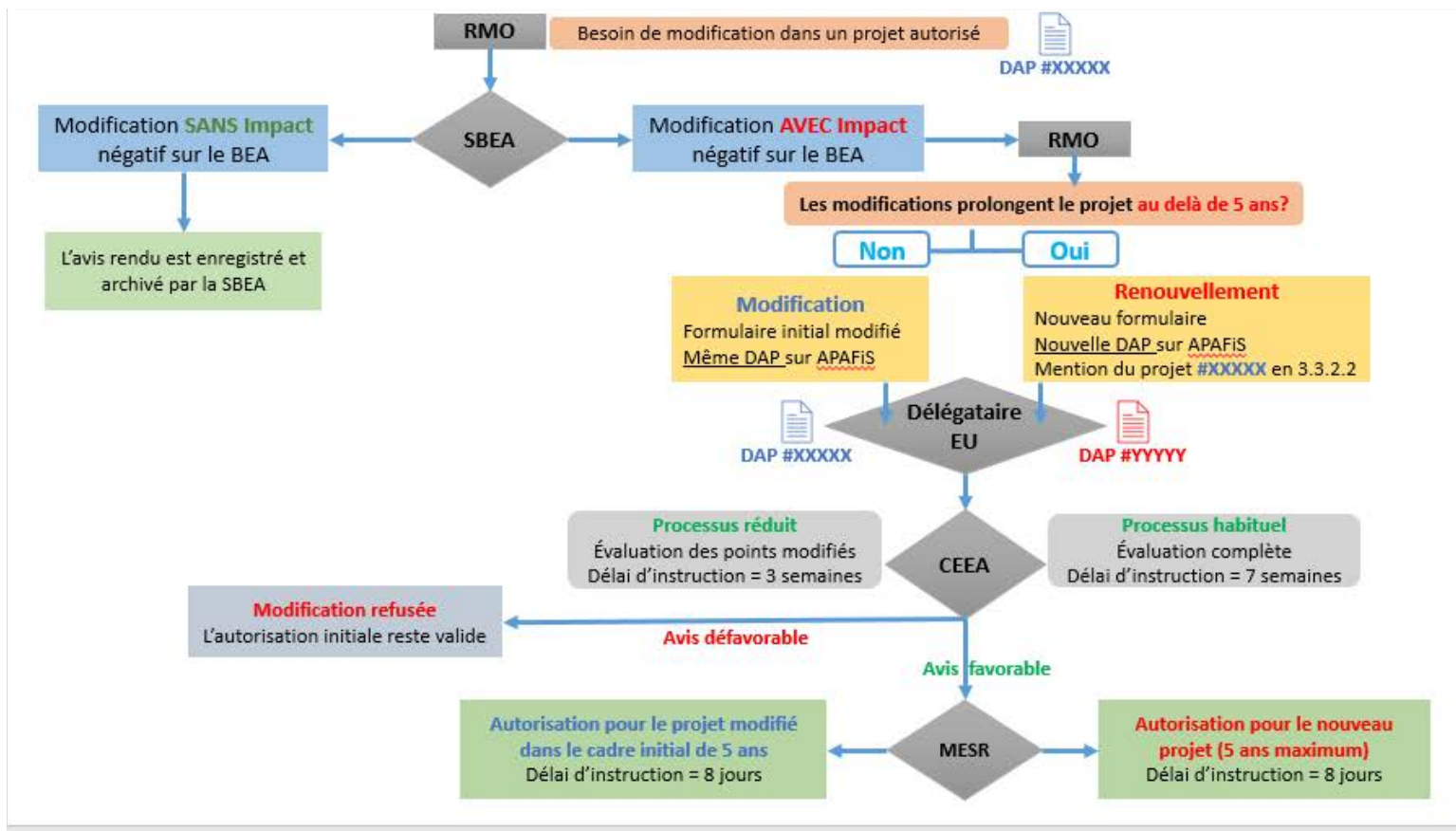
**≥ 5 ans**

- Demande renouvellement
- **Nouvelle demande**
- Indiquer numéro Apafis précédent (#xxxxx)
- 8 semaines
- Evaluation éthique
- **7 semaines**
- Avis favorable
- **Nouvelle autorisation**

# Processus de modification d'une autorisation



# Processus de modification d'une autorisation





**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ESPACE**

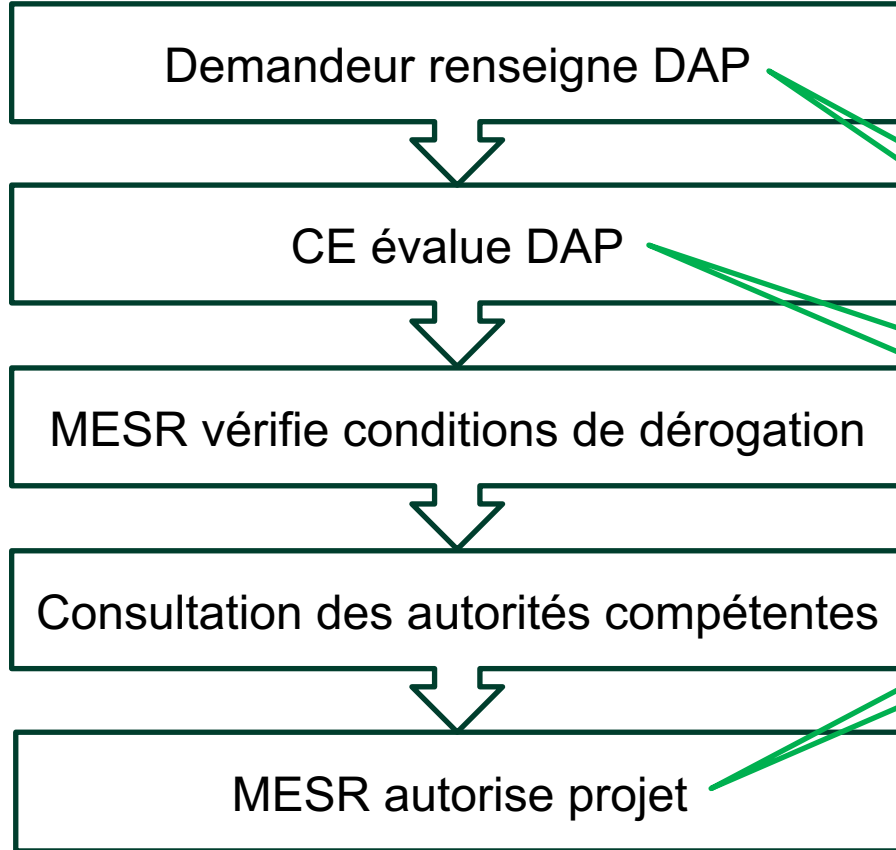
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# DÉROGATIONS

# Dérogations : liste des dérogations

Dérogations	Apafis assistance -	Item DAP	Autorités
Animaux d'espèces listées ne provenant pas d'un éleveur agréé (article R. 214-90)	Notice	<b>3.4.9</b>	MESR MASA MTE
Animaux d'espèces domestiques errants ou vivant à l'état sauvage (article R. 214-91)	<del></del>	<b>3.4.7</b>	MESR MASA CNEA
Animaux d'espèces non domestiques non tenues en captivité (article R. 214-92)	Notice (à venir)	<b>3.4.6 et 3.4.8</b>	MESR MTE
Utilisation de grands singes (article R. 214-94)	<del></del>	<del></del>	MESR MASA MTE CNEA CE
Conditions d'hébergement et d'entretien des animaux (article R. 214-95)	Notice	<b>4.5</b>	MESR MASA
Conditions de mise à mort (article R. 214-98)	Notice	<b>3.3.4</b>	MESR
Réalisation d'une procédure en-dehors de l'établissement utilisateur (article R.214-99)	Notice	<b>3.3.2.2</b>	MESR
Procédure impliquant une douleur, une souffrance ou une angoisse intenses susceptibles de se prolonger sans qu'il soit possible de les soulager. (article R. 214-108)	<del></del>	<b>4.4</b>	MESR MASA MTE CE
La mise en liberté dans le milieu naturel selon les animaux concernés (article R. 214-112)	Notice (à venir)		MTE
Réutilisation d'un animal ayant subi préalablement une procédure classée au niveau de gravité sévère (article R. 214-113)	Notice	<b>3.4.9 et 4.3</b>	MESR

# Dérogations : processus



Items  
spécifiques

Nouvelle  
version avis CE

Notification  
dérogations

Nécessaire au  
projet

Justification  
scientifique

Evaluation impact  
dérogation

Mesures de  
raffinement

# Dérogations soins et hébergement : attentes au point 4.5

Le point 4.5 comporte deux items

1-De quelles procédures s'agit-il ?

2-Indiquer les raisons scientifiques à l'origine de la demande de dérogation ?

1-De quelles procédures s'agit-il ?

En plus du N° de la ou des procédure(s) concernées, indiquer la nature de la demande de dérogation (hébergement individuel, restriction alimentaire ou hydrique, conditions environnementales, autre...).

2-Indiquer les raisons scientifiques à l'origine de la demande de dérogation ?

***Si des motifs se combinent, énumérer les informations pour chaque cas dans des paragraphes distincts.***

## Hébergement individuel des animaux

Indiquer

- Le contexte et la (les) raison(s) scientifique(s) de la nécessité de cet hébergement individuel (exemple, protection d'un dispositif expérimental, enregistrement de constantes, ou de consommation d'aliment ou de boisson)
- Le type d'hébergement (cage d'hébergement, cage métabolique, cage cloisonnée) dans lequel les animaux sont hébergés individuellement. Dans le cas de cages cloisonnées, donner les surfaces disponibles pour chaque animal.
- La durée de cet hébergement exprimée en unité de temps (heure/jour/semaine)
- Le nombre d'animaux concernés
- Les méthodes de raffinement pour pallier aux nuisances liées à l'hébergement (enrichissements supplémentaires en les décrivant, maintien d'un contact visuel, olfactif, auditif, physique....)



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ESPACE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# ANIMAUX GÉNÉTIQUEMENT ALTÉRÉS

# Animaux génétiquement altérés

Modification guide AGA ⇒ 2022



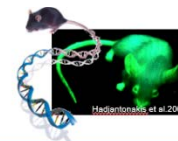
★★★★★ Rate this publication

**Cadre applicable aux animaux génétiquement modifiés en vertu de la Directive 2010/63/UE relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques**

Le présent document se veut un guide destiné à aider les États membres et les autres parties concernées par la directive 2010/63/UE relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques [telle que modifiée par le règlement (UE) 2019/1010 du Parlement européen et du Conseil] à dégager une position

[View more](#)

Webinaire AFiS ⇒ 2023



**Guide : les demandes d'autorisation de projet et les statistiques réglementaires pour les projets utilisant des animaux génétiquement altérés**

Lundi 22 mai 2023

Karim Mesbah pour la cellule AFiS

# Les animaux génétiquement altérés dans les demandes d'autorisation de projet

**DAP = Saisine**

**Une demande d'autorisation de projet (DAP) est nécessaire** pour :

1. la création de lignées génétiquement modifiées (sauf cas particuliers) ;
2. le maintien de lignées avec phénotype dommageable ;
3. une méthode de génotypage invasive si elle est dissociée de l'identification.

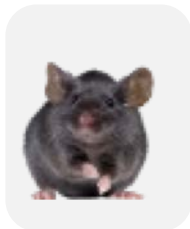
**Il faut déclarer les animaux génétiquement altérés dans les statistiques réglementaires.**

**(Les animaux concernés doivent être considérés pour l'enquête statistique annuelle, mais pas nécessairement tous déclarés)**

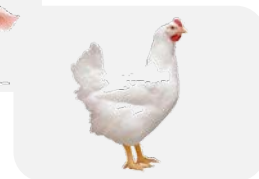
# Création d'animaux génétiquement altérés

**Evaluation du bien-être animal** : est-ce que ma lignée a un phénotype dommageable ?

Guide Européen (troisième partie page 38)



- ✓ Indicateurs spécifiques
- ✓ Apparence (état général, pelage, sécrétion, yeux,...)
- ✓ Fonction (respiration, alimentation, température, sens)
- ✓ Environnement (état de la cage)
- ✓ Comportement
- ✓ Nouveau-nés



Douleur / souffrance / angoisse / dommages durables

0 ou < seuil

Phénotype non dommageable

= ou > seuil

Phénotype dommageable

DAP avec raffinements **spécifiques** pour la prise en charge du phénotype dommageable

Vous trouverez des exemples dans les guides européens : « animaux génétiquement altérés » et « cadre d'évaluation de la gravité des procédures » (Modèle 6 page 82)

# Maintien de lignée / phénotypes dommageables

La prise en charge d'un phénotype dommageable ne peut être générique pour toutes les lignées GA présentes dans l'EU. Elle ne doit pas être limitée à une description généraliste de l'observation, l'évaluation et la prise en charge de façon globale et applicable à tous les phénotypes dommageables présents dans l'EU

**Un phénotype dommageable est spécifique** et il correspond à un ensemble d'effets négatifs identifiés lors son évaluation. Sa prise en charge doit donc être décrite précisément pour ce phénotype dommageable. **Plusieurs lignées GA exprimant le même phénotype dommageable peuvent être regroupées.** (Exemple : toutes les lignées immunodéprimées)

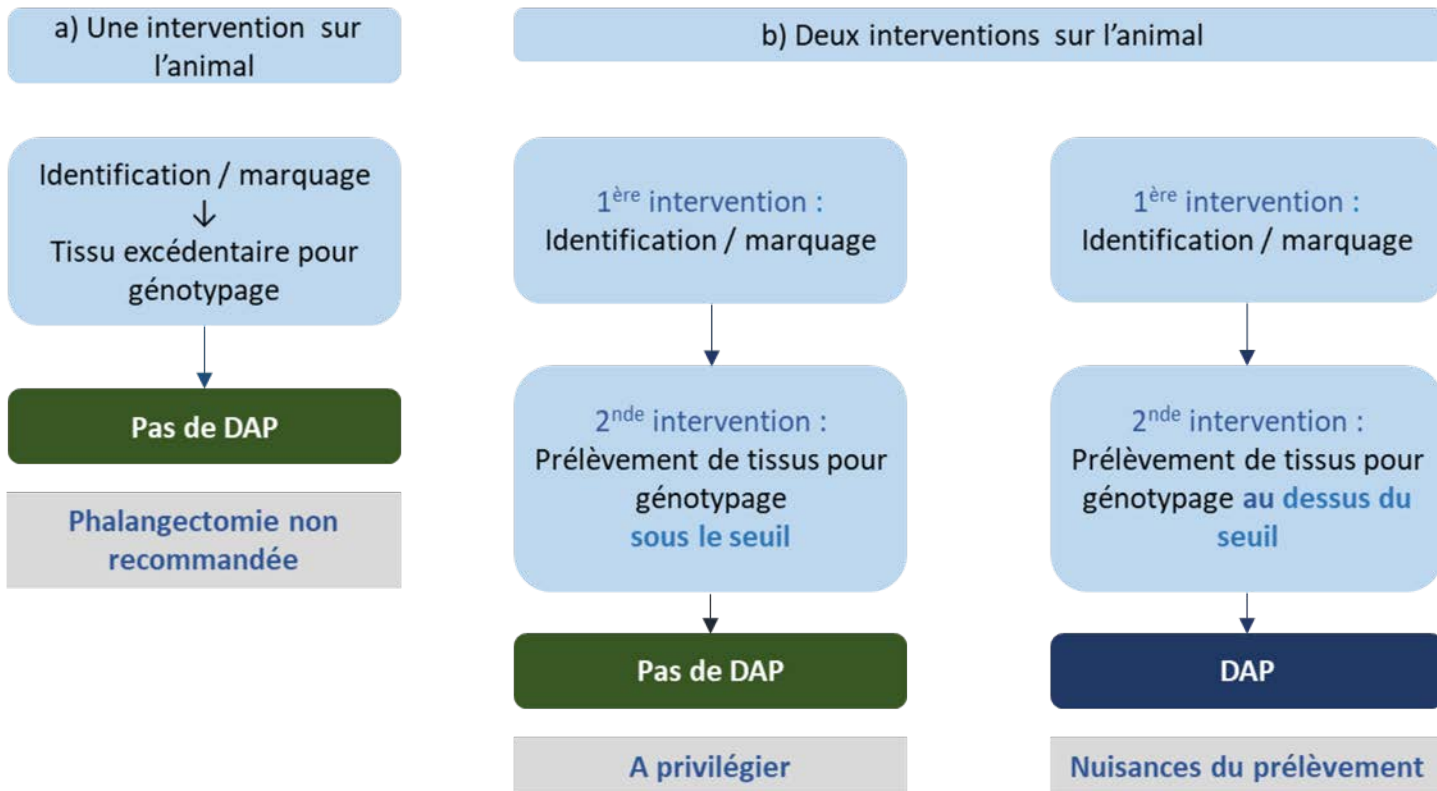
**(ne pas confondre « évaluation du BEA » vs phénotype dommageable)**

Création (réception) → évaluation du BEA → phénotype dommageable « oui/non »

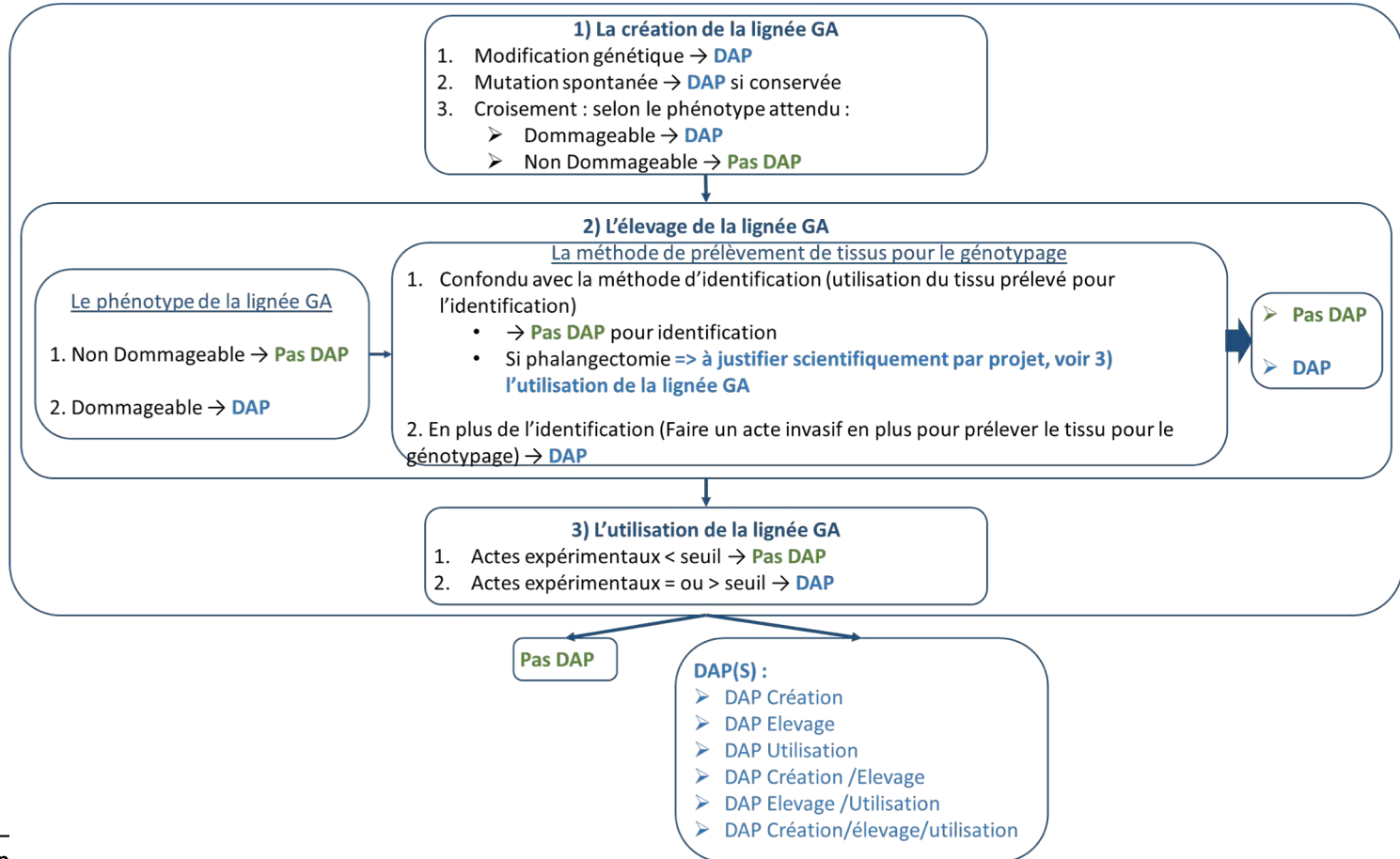


Phénotype dommageable « oui » : DAP avec prise en charge spécifique de ce phénotype

# Identification et génotypage



# En résumé





MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ESPACE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# TRAVAUX EN COURS

## AFIS

# Projet multi-sites

Attente modification plateforme Apafis

## 11. Projets multi-établissements

Bonjour,

Dans le cas des projets multi-établissements

- n demandes (mettre le titre du projet en sujet facilite la gestion).
  - 1 dossiers .apafis pour chaque établissement, avec le même titre mais numérotés 1, 2... n, où n est le nombre d'établissements, chaque dossier comporte les expérimentations effectuées en son sein
  - 1 avis CE, pour chaque demande
  - 1 autorisation, pour chaque demande

=> Pratique modifiée : toutes les procédures indiquées dans DAP

Signalés dans la demande qu'il s'agit d'un projet multi-établissement

Retour d'expérience = mise œuvre difficile

Evaluation centrée sur les animaux difficile (impossible)

Discordances dans les évaluations

Mise à jour des autorisations complexes (impossible)

Doublons dans les statistiques : confusion entre réutilisation / utilisation continue

Evolutions

Autorisation unique centrée sur les animaux

Notion d'établissement porteur

Notion d'établissements partenaires

# Dérogation 'espèces non domestiques non tenus en captivité'

## Note « faune sauvage » : 2013

Des difficultés d'interprétation ?

Des demandes pour accès médicaments ?

Mise en œuvre d'un GT pour mise à jour  
 MAASA, MESRE, MTE  
 MNHN, OFB, INRAE, CNRS

Pilotes

Frédéric Jacquot (MESRE)  
 Laurent Soulier (MESRE)  
 Thomas Trancart (MNHN)



ORDRE DE SERVICE D'ACTION

<p>MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,          DU DÉVELOPPEMENT          DURABLE ET DE L'ÉNERGIE</p> <p>Direction générale de          l'aménagement, du logement et de          la nature,          Direction de l'eau et de la          biodiversité          Sous-direction de la protection et          de la valorisation des espèces et          de leur milieu</p> <p>Adresse : Grande Arche          92055 Paris-La- Défense Cedex          Suivi par : J.Wintergerst          Tél: 01408412122</p>	<p>MINISTÈRE DE          L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR          ET DE LA RECHERCHE</p> <p>Direction Générale pour la          Recherche et l'Innovation          Service de la performance, du          financement et de la          contractualisation avec les          organismes de recherche          Adresse : 1, rue Descartes, 75231          PARIS cedex 5          Dossier suivi par : V. Vallet-Erdtmann          Tél.01 55 55 99 55          Courriel : <a href="mailto:autorisation-projet@recherche.gouv.fr">autorisation-          projet@recherche.gouv.fr</a></p>	<p>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,          DE L'AGROALIMENTAIRE          ET DE LA FORÊT</p> <p>Direction générale de l'alimentation          Service de la prévention des risques          sanitaires de la production primaire          Sous-direction de la santé et de la          protection animales          Bureau de la protection animale          Adresse : 251 rue de Vaugirard - 75 732          PARIS CEDEX 15          Suivi par : J. Languille – S. Bruyas          Tél : 01 49 55 84 70          Courriel institutionnel :  <a href="mailto:experimentation.protectionanimale.dgal@agriculture.gouv.fr">experimentation.protectionanimale.dgal          @agriculture.gouv.fr</a></p>
<p><b>NOTE DE SERVICE</b>  <b>DGAL/SDSPA/N2013-8095</b>  <b>Date: 06 juin 2013</b></p>		

# Projet générique et activité plateforme

GT en cours

## Projet générique et activité plateforme [F Jacquot – *F Moysan*]

Définitions

Niveau de détails

Lien avec projets multi-sites



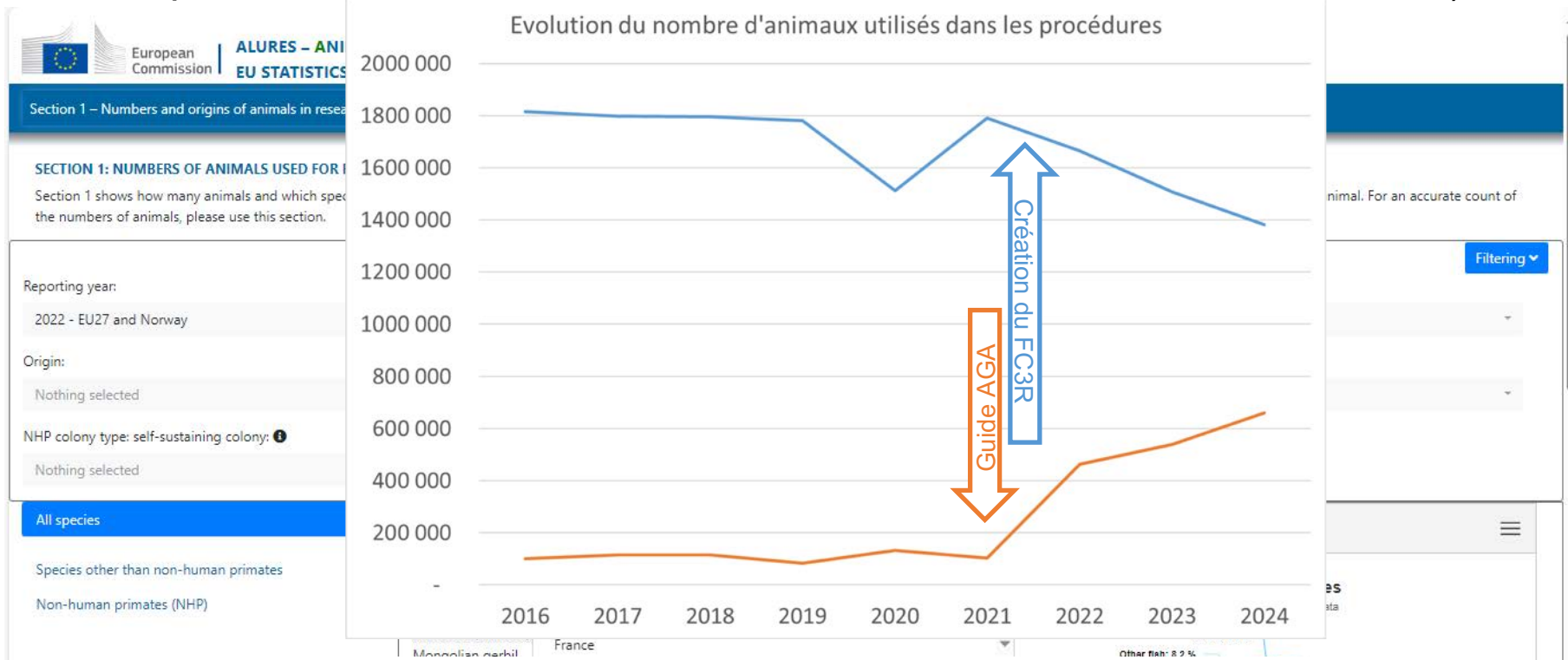
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ESPACE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# COMMUNICATION ET TRANSPARENCE

# Statistiques sur l'utilisation des animaux

Transparence des données statistiques (Commission européenne, MESRE)



**Maintenance des colonies et création de lignées (section 3)**  
**Utilisations dans les procédures (section 2)**



Download full dataset

Publication du résumé non technique à J+1 de l'autorisation

Print/PDF

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DU PROJET

Intitulé du projet	Evaluation d'approches de thérapie néonatale et de traitement par néononulcéritac dans un modèle de syndrome de West
Identifiant du RNT	NTS-FR-
Pays	France
Langue	fr
Durée du projet exprimée en mois.	60
Mots-clés	épilepsie Syndrom molécul
Finalité(s) du projet	Recher



Tous les résumés non technique accessibles au public

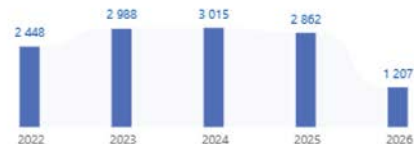
ers 2

OBJECTIFS ET BÉNÉFICES ESCOMPÉS DU PROJET

Décrire les objectifs du projet (par exemple, répondre à certaines interrogations scientifiques ou à des besoins scientifiques ou cliniques).	Nous tra dévelop normale dévelop porteur
Quels sont les bénéfices susceptibles de découler de ce projet? Expliquer en quoi le projet pourrait faire progresser les connaissances scientifiques ou quels bénéfices les êtres humains, les animaux ou l'environnement pourraient en tirer à terme. Le cas échéant, distinguer les bénéfices à court terme (pendant la durée du	L'objecti bénéfici

Projects by year of publication

\* 2021 data incomplete



Projects by country

12 520 France

Expected harms by species and severity

	Switch to proportions %				Total
	Non-recovery	Mild	Moderate	Severe	
Mice	189 328	12 320 978	9 133 002	2 188 015	23 831 323
Rats	77 911	519 682	1 180 668	402 976	2 181 237
Zebra fish	842	441 172	559 528	187 769	1 189 311
Rabbits	5 462	187 566	755 107	11 683	959 818
<b>Total</b>	<b>331 275</b>	<b>14 209 645</b>	<b>12 412 924</b>	<b>2 989 000</b>	<b>29 942 844</b>

Projects by purpose

	#
Basic research	8 461
Translational and applied research	5 844
Regulatory use and routine production	576
Higher education and Training	557
Maintenance of colonies of established genetically altered animal...	339
Protection of the natural environment in the interests of the health...	174

Projects by keywords [Eng.]

	#
mouse	645
Inflammation	542
cancer	481
obesity	318
Immunotherapy	313
Behavior	280

Expected fate of animals kept alive by species and fate

	Switch to proportions %			Total
	Rehomed	Returned	Reused	
Mice	2 402	139 669	503 737	645 808
Other fish	70	110 035	5 752	115 857
Rats	2 144	5 129	63 581	70 854
Salmon, trout, ...		63 832	4 491	68 323
Zebra fish	3 200	27 955	31 327	62 482
<b>Total</b>	<b>18 903</b>	<b>551 956</b>	<b>709 267</b>	<b>1 280 126</b>

List of projects

12 520

Identifiant	Publication...	Titre	Titre [Eng. auto-translated]	Keywords	Keywords [Eng. auto-translated]	AI-generated excerpts [Eng.]	C <sup>®</sup>
<a href="#">NTS-FR-010572</a>	02/06/2026	Effet de compositions pharmaceutiques pour a...	Effect of pharmaceutical compositions to im...	Oncologie, Nanoparticules lipid...	Oncology; Biodistribution; Nan...	liver clearance modulation; ...	F
<a href="#">NTS-FR-014835</a>	02/06/2026	Etude de l'effet de nouvelles cibles thérapeuti...	Study of the effect of new therapeutic targe...	Endométriose, LPS, souris, rats	mouse; rats; LPS; Endometriosis	endometriosis therapeutic ...	F
<a href="#">NTS-FR-045948</a>	02/06/2026	Etude de la motilité intestinale lors de la malnu...	Study of intestinal motility during protein m...	Malnutrition, Physiologie, Intesti...	Intestine; Malnutrition; Sexe; tr...	Intestinal motility; Protein ...	F
<a href="#">NTS-FR-201462</a>	02/06/2026	Validation génétique d'un modèle murin de pa...	Genetic validation of a murine papillomavr...	Human Papillomavirus	Human Papillomavirus	Genetic validation of const...	F
<a href="#">NTS-FR-237950</a>	02/06/2026	Acquisition et maintien d'une maîtrise des gest...	Acquisition and maintenance of mastery of ...	Compétences, rat, souris, cobaye	mouse; rat; guinea pig; Skills	animal technician training; ...	F

# Merci pour votre attention...

Accueil > Recherche > Pratiques de recherche réglementées

## Utilisation des animaux à des fins scientifiques

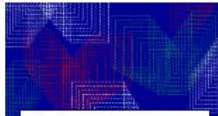
Le ministère chargé de la recherche délivre les autorisations requises pour les projets utilisant des animaux à des fins scientifiques dans les conditions prévues par la directive européenne 2010/63/UE du 22 septembre 2010, relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques.



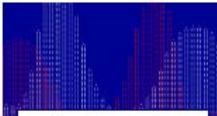
Cadre réglementaire



Demande d'autorisation de projets



Résumés non techniques des dossiers notifiés



Enquête statistique sur l'utilisation des animaux à des fins scientifiques



CNEA



CNREEA

Remerciements équipe AFIS :

*Alexandre Castagna*

**Christophe Joubert**

Cyril Turiès

*Dorhôn Mondoua*

*Frédéric Jacquot*

Géraldine Pottier

Laurent Soulier

Maria-José Florès-Sanabria

Sabrina Ravel

*Valérie Gomez*

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/utilisation-des-animaux-des-fins-scientifiques-51218>